**Règlement intérieur de l’école VTT**

**2023/2024**

**ADMISSION :**

L’école est ouverte à tous les jeunes de 8 à 17 ans. Pour la saison 2023/2024, le nombre d’inscriptions est limité à 40 enfants. La confirmation de l’inscription est soumise à validation du responsable de l’école.

Lors de l’inscription, un dossier est remis aux parents ; ils doivent le retourner, complété et signé le plus rapidement possible avec le règlement.
Ce dossier comprend : la fiche d’adhésion, le règlement intérieur, l’autorisation parentale, l’attestation du QS Sport et pour les nouveaux inscrits : la copie de la pièce d’identité (de l’enfant ou du parent le cas échéant) et une photo.

**FONCTIONNEMENT :**

1. L’école VTT est ouverte de 14h à 17h, chaque mercredi toute l’année (>20 séances) sauf durant les vacances scolaires et périodes hivernales (décembre à mars),
2. Chaque participant doit se présenter à l’heure au RDV. Toute absence ou information concernant l’état de santé de leur enfant doit être signalée et justifiée au responsable de l’école, entraîneurs ou moniteur,
3. L’encadrement des jeunes est assuré par moniteur DEES option cyclisme spécialité VTT, entraîneurs jeunes et simples adhérents club.
4. Le lieu de rendez-vous, départ et arrivée, est fixé sur le parking salle sous la Mairie de Châteauneuf de Vernoux. Tout changement de lieu de rdv fera l’objet d’une communication préalable.
5. La formation dispensée comportera plusieurs spécialités : Trial, descente, XC, orientation, s’inscrivant dans une progression pédagogique dispensée par le moniteur et ses entraîneurs.

**ÉQUIPEMENT et SÉCURITÉ :**

**Chaque pratiquant doit se présenter aux séances avec son matériel en bon état, un nécessaire de réparation (chambre à air, rustines/colle), porter un casque réglementaire, en tenue vestimentaire adaptée, prévoir un en-cas, un léger goûter et une gourde d’eau pour la séance.**

**Le code de la route est respecté en tout lieu.**

* Les déplacements sur route ouverte vers les sites de pratique de VTT s’effectuent en groupe ou sous-groupe,
* Les participants progressent en file indienne encadrés par les adultes désignés, avec un espace entre chaque groupe permettant le rabattement d'un véhicule. Sauf consigne du responsable, les jeunes ne doivent en aucun cas dépasser le moniteur ou l’encadrant
* Les participants doivent respecter le point d'arrêt décidé par l’encadrant soit sur le bas-côté droit de la chaussée pour faire le point, s’attendre, réparer, se ravitailler...,

Tout manquement à la discipline du groupe (inobservation des consignes) peut entraîner une exclusion temporaire et un rappel aux parents.

Les parents et les jeunes pratiquants ont pris connaissance du règlement et s’engagent à le respecter,

* Les parents : lu et approuvé, date et signatures : ……………………………………
* Le jeune, date et signature : ……………………………………………………